



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil en perspective de la Commémoration de l'attentat terroriste qui a eu lieu le 11 mars 2004 à Madrid adopté par le 2642ème Conseil JAI, Bruxelles 24 février 2005

Le 11 mars 2004 sera désormais une date et un événement insupportables que tous les Espagnols conserveront et porteront en eux comme une part d'eux-mêmes. Le 11 mars 2004 sera désormais aussi une date terrible pour l'Union européenne, que tous les Européens conserveront et porteront en eux comme une part d'eux-mêmes.

Les victimes du 11 mars 2004 se rendaient pour la plupart à leur travail. Le soir même, elles allaient retrouver parents, conjoints, enfants, leurs projets, et leurs espoirs aussi. Leurs vies étaient uniques. Elles en ont été dépossédées, et la société espagnole est orpheline de leurs vies volées.

Chacun des citoyens qui composent l'Union européenne rend aujourd'hui un nouvel hommage aux victimes et à leurs proches parce que tous les citoyens se sont sentis atteints ce jour là.

L'Union européenne, elle aussi, rend hommage aux victimes du 11 mars 2004.

Elle le fait en mobilisant les compétences qui sont les siennes et pour soutenir fermement les efforts des Etats membres pour protéger leurs citoyens là où ils se trouvent et prévenir d'autres "11 mars 2004".

Les mesures prises sont très nombreuses, couvrent bien des domaines, et elles ont des prolongements au-delà des frontières de l'Union. Elles participent d'un plan d'ensemble rationnel.

P R E S S

L'Union européenne rend aussi hommage aux victimes du 11 mars 2004 en réaffirmant, plus que jamais, des valeurs que tous les Européens partagent et qui sont leur bien commun: la liberté et la démocratie qui placent le citoyen au centre de tout, des valeurs de tolérance et de dialogue, de partage, de refus de toutes les violences imposées, de compréhension mutuelle et de respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme.

Ces valeurs imposent à l'Union de promouvoir partout où il sera accepté un dialogue avec toutes les communautés sans distinction. Pour préserver ces valeurs et ce qu'elles représentent ou impliquent, le combat que l'Union mène contre le terrorisme est nécessairement un combat sans concession mais respectueux des droits fondamentaux. L'acte terroriste est, par définition, à l'exact opposé de nos valeurs de liberté et de démocratie ; il en est la négation.

Le terrorisme ne vise pas uniquement à porter atteinte à la vie des hommes, femmes et enfants qui en sont victimes. Il a aussi pour finalité d'imposer à nos sociétés comme à chacun d'entre nous un sentiment de peur, qui ne peut que gravement altérer la liberté de chacun: liberté de penser, liberté d'aller et de venir, liberté de participer démocratiquement à la vie politique.

L'Union européenne est déterminée à préserver le caractère libre, ouvert et démocratique de notre société. Parce que les valeurs qui la fondent sont respectueuses des droits de chacun et porteuses d'avenir, elle entend fermement les protéger contre tous les extrémismes. Le terrorisme n'est pas seulement intolérable, il est aussi injustifiable.

A cette fin, au-delà des mesures concrètes qui ont été décidées et qui continuent d'être prises, l'Union européenne affiche une volonté politique qui ne saurait fléchir.

Dans le domaine de la lutte contre le terrorisme plus que dans d'autres domaines, l'Union européenne se doit d'être exemplaire. Elle s'y engage.

P R E S S